



LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS FDVA EN NORMANDIE

Du 20 JANVIER AU 8 MARS 2020

La DRDJSCS anime et coordonne le FDVA en s'appuyant sur une **commission régionale consultative** (CRC) qui comprend des personnes qualifiées du monde associatif, des représentants du conseil régional de Normandie, des conseils départementaux et des services de l'État. La CRC donne un avis sur la note d'orientations régionale du FDVA ainsi que sur les projets déposés dans le cadre du **FDVA 1 « Formation des bénévoles »** et du **FDVA 2 « Fonctionnement et projets innovants »** pour les projets à caractère régional ou interdépartemental.

Des collèges départementaux sont également institués pour donner un avis sur les notes d'orientations départementales concernant le FDVA 2 « Fonctionnement et projets innovants » et sur les propositions de financement des projets relevant de leur département. Ils réunissent, sous la présidence du préfet de département ou son représentant, des personnalités qualifiées issues du monde associatif et des représentants de collectivités.

Chaque appel à initiatives détaille les critères, orientations et priorités qui lui sont spécifiques. **Leur lecture préalable est donc recommandée** avant toute demande afin de vous assurer de vous inscrire dans le cadre requis.

FDVA 1 : formation des bénévoles	
Appel à projet pour les projets de formation de bénévoles	http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique486
FDVA 2 : fonctionnement et projets innovants	
Appel à projet pour les projets à dimension régionale ou interdépartementale uniquement	http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique487
Appel à projet pour les associations dont le siège est dans le Calvados (fonctionnement + projets locaux ou départementaux)	http://www.calvados.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-a5690.html
Appel à projet pour les associations dont le siège est dans l' Eure (fonctionnement + projets locaux ou départementaux)	http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Vie-associative/Le-F.D.V.A/Le-Fonds-pour-le-Developpement-de-la-Vie-Associative
Appel à projet pour les associations dont le siège est dans la Manche (fonctionnement + projets locaux ou départementaux)	http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Vie-associative2/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-FDVA



Appel à projet pour les associations dont le siège est dans l' Orne (fonctionnement + projets locaux ou départementaux)	http://www.orne.gouv.fr/le-fond-de-developpement-de-la-vie-associative-a8850.html
Appel à projet pour les associations dont le siège est en Seine-Maritime (fonctionnement + projets locaux ou départementaux)	http://normandie.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1753

CALENDRIER



- Lancement de la campagne FDVA :
 - **FDVA 1 : formation des bénévoles**
 - **FDVA 2 : projets de fonctionnement et projets innovants**

- Date limite de dépôt des dossiers sur le "**Compte Asso**" :
 - <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
 - **FDVA 1 : code unique 46**
 - **FDVA 2 : code 676** pour les projets régionaux et interdépartementaux. Voir page 3 pour les projets à envergure locale ou départementale

- Collèges départementaux et commission régionale

- Validation des propositions par la Directrice Régionale et Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie
- Publication des résultats sur le site internet de la DRDJSCS de Normandie

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés à travers le téléservice "**LE COMPTE ASSO**".

L'accès à ce service nécessite d'avoir un **numéro SIRET à jour** et dont les informations déclarées à l'INSEE correspondent à celles déclarées dans le répertoire national des associations (RNA) (greffes des préfectures).

- Si vous ne disposez pas de numéro de SIRET, faites la démarche d'immatriculation auprès de l'INSEE (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1926>)
- Effectuez les démarches de déclaration et de mise à jour nécessaires auprès de votre greffe des associations (préfecture) et de l'INSEE pour que les informations figurant dans le répertoire national des associations (RNA) et la base SIREN/SIRET soient exactes (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

LE COMPTE ASSO :

1. Créez votre compte sur "LE COMPTE ASSO" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
2. Vérifiez et complétez les informations administratives concernant votre association
3. Saisissez votre demande de subvention (vous pouvez y revenir et la modifier plusieurs fois)
4. Téléversez les pièces justificatives demandées
5. Validez et transmettez votre dossier au service instructeur
6. Sauvegardez la copie .pdf de votre dossier



Si votre demande concerne une demande de financement pour le **fonctionnement** de votre association ou un **projet innovant** dont l'envergure est **locale ou départementale**, il faut sélectionner le dispositif de subvention "**FDVA 2 Fonctionnement et projets innovants**" de la **Direction Départementale** correspondant au siège de l'association :

SUBVENTIONS	DÉPARTEMENTS	CODE DE SUBVENTION
FDVA 2	14 - Calvados	pour le fonctionnement - code 467
	27 - Eure	pour le fonctionnement - code 468
	50 - Manche	pour le fonctionnement - code 469
	61 - Orne	pour le fonctionnement - code 470
	76 – Seine-Maritime	pour le fonctionnement - code 471
	Pour les <u>projets régionaux</u> <u>ou interdépartementaux</u>	Code 676

JUSTIFICATION DES SUBVENTIONS REÇUES EN 2019

Les associations ayant reçu une subvention "FDVA" en 2019 sont invitées à prendre connaissance des modalités de présentation et de transmission des bilans justificatifs en consultant l'article <http://normandie.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1553>

Il est rappelé que l'instruction des nouvelles demandes de subventions 2020 présentées par des associations ayant bénéficié d'une subvention en 2019 tient compte de la production et la réception des éléments de bilan justificatif.

